



## Transparence piscicole d'un ouvrage de dérivation de rivière

-----  
Par pbieuz

Bonjour,

Je cherche à savoir si je peux contraindre un exploitant qui a mis en place un canal de dérivation pour alimenter une usine hydroélectrique (dans les années 2000) à aménager l'ouvrage pour qu'il puisse permettre la continuité écologique des espèces piscicoles au sein de la rivière ?

Actuellement un seuil a été créé, mais les poissons ne peuvent pas franchir l'ouvrage.

Cette rivière est classée en "Liste 1" et abrite une population de truites farios sauvages, mais aussi du chabot, ...

Par avance, un GRAND merci pour votre aide !